



Les abolitions de l'esclavage

Proclamation de l'Amnistie par le gouverneur de la Martinique, 23 mai 1848.

« Citoyens de la Martinique,

La grande mesure de l'émancipation que je viens de décréter a détruit les distinctions qui ont existé jusqu'à ce jour entre les diverses parties de la population ; il n'y a plus parmi nous de libres ni d'esclaves, la Martinique ne porte plus aujourd'hui que des citoyens.

J'accorde amnistie pleine et entière pour tous délits politiques consommés dans la période de mouvement que nous avons traversée.

Je recommande à chacun l'oubli du passé; je confie le maintien de l'ordre, le respect de la propriété, la réorganisation si nécessaire du travail à tous les bons citoyens; les perturbateurs, s'il en existait, seraient désormais réputés ennemis de la République et comme tels traités avec toute la rigueur des lois.

Saint-Pierre, le 23 Mai 1848

Signé : Rostoland. »

Journal Officiel de la Martinique et Courrier de la Martinique du 24 mai 1848.